Zeitschrift: Hebamme.ch = Sage-femme.ch = Levatrice.ch = Spendrera.ch
Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband
Band: 111 (2013)
Heft: 11

Rubrik: Actualité

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Vous aimez lire? Rejoignez les lectrices de Sage-femme.ch

Dans la plupart des numéros de Sage-femme.ch, nous vous proposons une ou plusieurs recensions de livres récemment sortis de presse. Nous recevons ces livres des éditeurs qui attendent en retour la publication d'un commentaire dans les plus brefs délais. Peu importe que votre texte soit positif ou négatif, mais il doit être sincère et bien argumenté. Il s'agit de donner une idée de ce qu'il contient, de ses qualités et de ses limites, mais surtout du public susceptible d'être intéressé par cette approche.

Comment ça marche?
En tant que lectrice de Sage-femme.ch, vous pourrez consulter à tout moment une liste de livres disponibles, liste qui est constamment mise à jour. Vous en choisirez un et vous vous engagerez à en faire un petit compte rendu dans un délai de trois mois. Votre texte sera relu, corrigé, éventuellement amélioré, par la rédactrice. Vous garderez ce livre et, en fin d'année, vous recevrez encore CHF 25.– par recension publiée. Ensuite, vous pourrez choisir un autre livre ou demander une petite pause.

Renseignements: Josianne Bodart Senn, j.bodartsenn@sage-femme.ch

Les ratés des campagnes suisses de prévention de la santé

Les migrantes latino-américaines «sans-papiers»* sont triplement vulnérables quant à leur santé: en tant que femmes, «sans-papiers» et travailleuses de l'économie domestique, en grande majorité. Questionner la prévention en santé en leur donnant la parole, c'est ce qui a guidé la démarche réalisée dans le cadre d'un travail de bachelor en sociologie à l'université de Genève. Deux groupes de discussion réunissant des migrantes latino-américaines ont été organisés en novembre 2012. Ils ont abordé la question de la prévention en santé ainsi qu'une pratique de prévention spécifique: le dépistage du cancer du col de l'utérus.
Très rapidement, la question de prévention de la santé a été occultée par des problèmes plus urgents, concernant le travail et le logement. En fait, il n'y a guère de place pour la prévention en santé, ni dans la pensée ni dans l'action concrète, dans une vie si précaire, si instable, où aucune vision à long terme n'est possible, vision indispensable pour entamer des actions préventives.

Pour en savoir davantage: Juliette Fioretta. Les migrantes dans les failles du système de santé. Sur **www.reiso.ch** depuis le 9. 9. 2013

* *«Sans-papiers», dans le sens où la personne étrangère possède généralement un passeport mais n'a pas de permis de séjour en Suisse.*

La tocolyse dans les menaces d'accouchement prématuré

Il existe des recommandations actualisées pour la pratique clinique «evidence based» concernant le choix et l'utilisation d'une tocolyse dans les menaces d'accouchement prématuré (MAP).
Dans un nouvel avis d'expert (n° 41), la Commission Assurance Qualité de Gynécologie suisse (SSGO) en précise les modalités.

Pour en savoir davantage: **www.sggg.ch**

Une nouvelle filière de bachelor en ostéopathie

La Suisse n'offre actuellement aucune formation complète en ostéopathie. Pour répondre à une demande pressante du public comme du monde professionnel, la HES-SO a décidé de transmettre à la Confédération la demande d'autorisation pour une filière bilingue de bachelor en ostéopathie. Ce cursus de 180 crédits s'étendra sur 3 ans. Il se poursuivra par un Master consécutif (90 crédits) et c'est au terme de ces 5 années que les personnes obtiendront le titre qui, après une période d'assistanat, pourra leur permettre d'obtenir le droit de pratiquer. Cette durée de formation est nécessaire pour répondre aux exigences d'une profession «de premier recours» (consultation directe ne nécessitant pas de passer par un médecin).
Dans la plupart des cantons, le droit de pratique pour les ostéopathes est soumis à la réussite de l'examen intercantonal, régi par un règlement de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS). Le programme de Bachelor of Science HES-SO en Ostéopathie correspond aux contenus de la première partie de cet examen intercantonal. Le cursus Master prépare plus spécifiquement les étudiantes et étudiants au développement des compétences cliniques et pratiques requises et correspond aux exigences de formation posées pour la deuxième partie de l'examen intercantonal.
L'ouverture de cette nouvelle filière HES requiert une autorisation fédérale et c'est uniquement après l'obtention de la décision du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche que la date de l'ouverture de ce cursus sera déterminée.

Source: Communiqué de presse HES-SO du 1er octobre 2013

Vaccination contre la grippe saisonnière

Cette année, la campagne de vaccination met l'accent sur les professionnels de santé, sages-femmes comprises. Du matériel d'information est à leur disposition: une brochure «La grippe, non. Le vaccin, oui.», un flyer spécialement destiné aux femmes enceintes, des autocollants, un film d'information, etc.

Voir: **www.sevaccinercontrelagrippe.ch › Infos pour les spécialistes › mot de passe › IMPFEN*2013**

Soutien à la petite enfance

Le groupe spécialisé «Promotion de la santé» de Santé Publique Suisse (Swiss Public Health) a élaboré un document intitulé «Promotion de la santé pour la petite enfance» expliquant en détails sa nouvelle prise de position. Celle-ci peut se résumer comme suit: «La première phase de la vie d'un être humain est déterminante pour son développement et sa santé. En termes de santé publique, il devient pressant de mettre en place des conditions-cadres promouvant la santé et le développement, afin d'aider les enfants de 0 à 5 ans à renforcer leur résilience en les préparant au mieux à gérer, plus tard, les exigences de la vie. L'un des rôles de la famille est de préparer les enfants en bas âge à leur entrée à l'école et à la suite de leur vie. Et les jeunes familles méritent bien d'être soutenues dans cette tâche difficile qui est la leur.»

S'y ajoutent sept requêtes formulées sur la base d'études de synthèse scientifiques récentes et traduites en sept objectifs:

1 Promouvoir le débat éthique
2 Rendre visible l'utilité sociale du travail éducatif
3 Promouvoir la compétence parentale: l'autonomisation comme stratégie clé
4 Améliorer les conditions-cadres structurelles
5 Promouvoir la qualité dans la formation et sur le terrain
6 Améliorer la coordination
7 Promouvoir la recherche

Pour consulter ce document, rendez-vous sur notre site **www.sage-femme.ch › News**

Le Conseil fédéral règlemente la recherche sur l'être humain

La loi relative à la recherche sur l'être humain (LRH) vise à mieux protéger les personnes qui acceptent de participer à des projets de recherche médicale. Parallèlement, elle ambitionne de créer des conditions propices pour ce domaine. Le Conseil fédéral a approuvé les ordonnances correspondantes qui entreront en vigueur le 1er janvier 2014, en même temps que la loi. Leur mise en application permettra de remplir d'importantes prescriptions de «Santé2020», la stratégie du Conseil fédéral. Ainsi, il sera possible d'améliorer la recherche clinique, d'augmenter la transparence dans le système sanitaire et de renforcer les droits des personnes participant aux projets de recherche.

La protection des personnes qui, en Suisse, participent à des essais cliniques ou à d'autres projets de recherche médicale sera désormais réglée de manière uniforme et complète dans la nouvelle loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain (LRH). A l'heure actuelle, le consentement de la personne concernée est obligatoire. Désormais, cette obligation s'étend à la recherche sur le matériel biologique (des tissus, par exemple). De plus, il faudra consigner les risques et les contraintes pour les participants, et les évaluer à l'aune du bénéfice escompté. Si le rapport entre ces deux paramètres est défavorable, l'autorisation n'est pas accordée. Désormais, tous les projets en Suisse doivent être examinés et autorisés s'ils impliquent un prélèvement de tissus ou un recensement de données personnelles sur la santé. Les commissions d'éthique cantonales sont compétentes en la matière lorsque des médicaments ou des dispositifs médicaux sont impliqués. Swissmedic, l'Institut suisse des produits thérapeutiques, intervient également.

Source: Communiqué de presse OFSP du 20.9.2013

Dépliants multilingues sur la dépendance et ses risques

Addiction Suisse comble un vide dans l'offre de prévention. En effet, jusqu'à présent, il existait peu de moyens d'information en Suisse renseignant de manière brève et concise sur les questions liées à la dépendance.

De nouveaux dépliants sont désormais disponibles en onze langues, à savoir – outre les trois langues nationales français, allemand et italien – l'albanais, l'anglais, l'espagnol, le portugais, le russe, le serbe/croate/bosniaque, le tamoul et le turc.

Addiction Suisse élargit ainsi son offre d'information afin que le plus grand nombre possible de personnes puissent trouver des réponses à leurs questions dans leur langue maternelle.

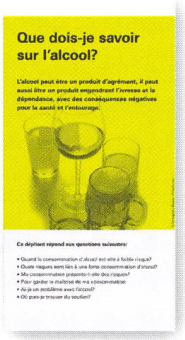

Commande:
librairie@ich-will-keinen-spamaddictionsuisse.ch
Veuillez indiquer la langue et le nombre d'exemplaires souhaités.

Près de 40% des cosmétiques contiennent au moins un perturbateur endocrinien

Selon cette étude réalisée sur une base de 15 000 produits de beauté ou d'hygiène par l'institut indépendant de notation Noteo, les vernis à ongles arrivent en tête (74% d'entre eux contiennent au moins un perturbateur endocrinien) devant les fonds de teint (71%), les produits de maquillage pour les yeux (51%), les démaquillants (43%), les rouges à lèvres (40%), les soins du visage (38%), les déodorants (36%), les dentifrices (30%) et les shampoings (24%).

Les perturbateurs endocriniens se définissent comme des substances chimiques interférant avec la régulation hormonale des êtres vivants et sont susceptibles de provoquer, même à très faibles doses, une grande variété d'effets, notamment sur le développement physiologique des individus exposés pendant la période intra-utérine. Ils sont notamment suspectés d'avoir un impact sur la fertilité et d'être liés à l'augmentation du nombre de cancers dits hormono-dépendants, principalement ceux du sein et de la prostate.

Les produits labellisés bio semblent largement épargnés par le phénomène. Cette étude n'y a retrouvé un perturbateur endocrinien que pour 1,3% d'entre eux: il s'agit essentiellement du cinnamal que l'on retrouve naturellement dans certaines huiles essentielles (cannelle, jacinthe, patchouli).

Source: communiqué AFP du 13.9.2013